



# ASRA

- Veaux d'embouche –

## Modifications 2012

Le 23 janvier 2012

**La Financière  
agricole**

Québec 



# Sommaire

- Évolution du secteur
- Nouvelle enquête de coûts de production
- Modifications à compter de l'année d'assurance 2012

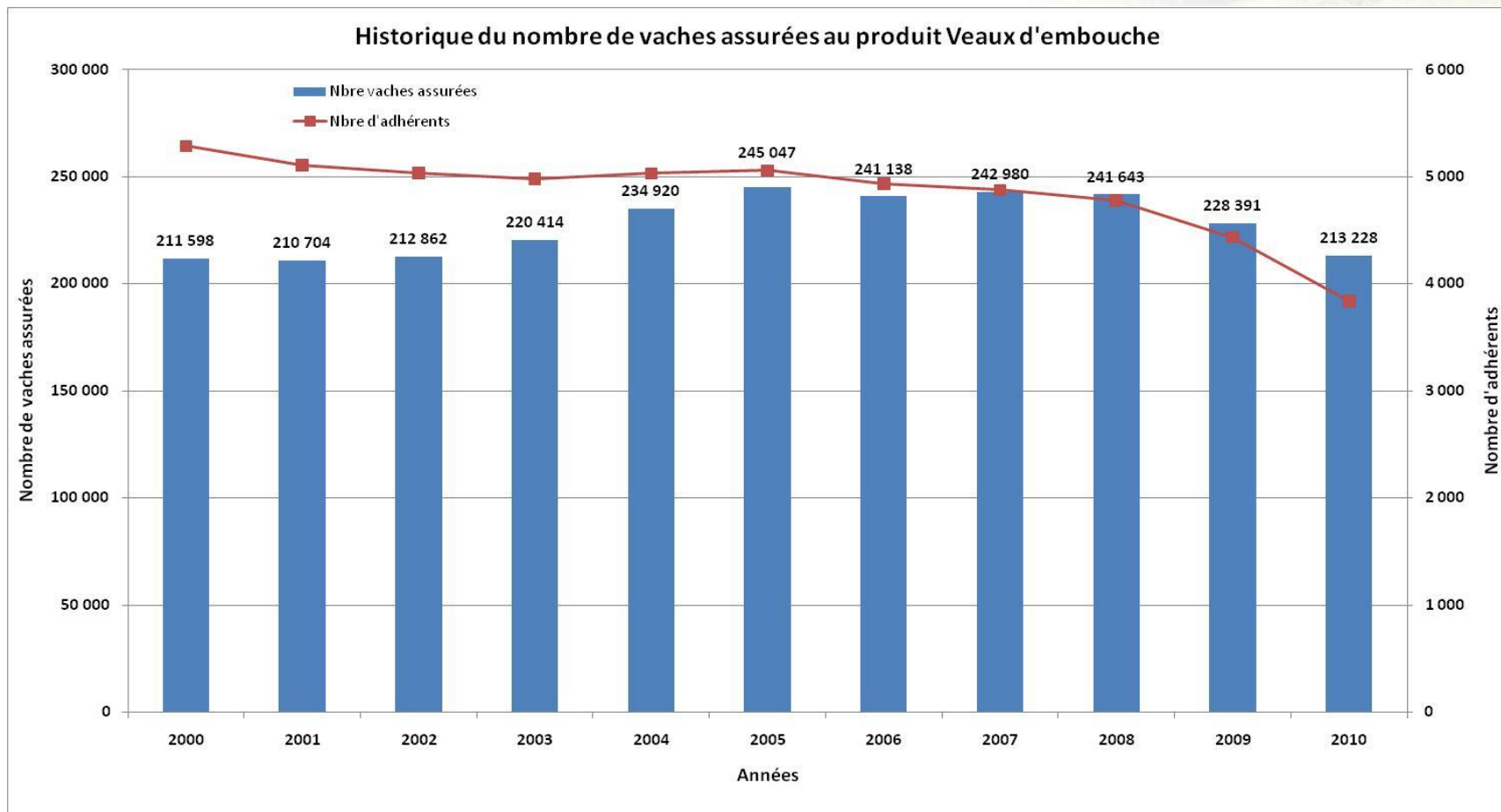


# Évolution du secteur

**La Financière  
agricole**

**Québec** 

# Veaux d'embouche – Évolution de la clientèle



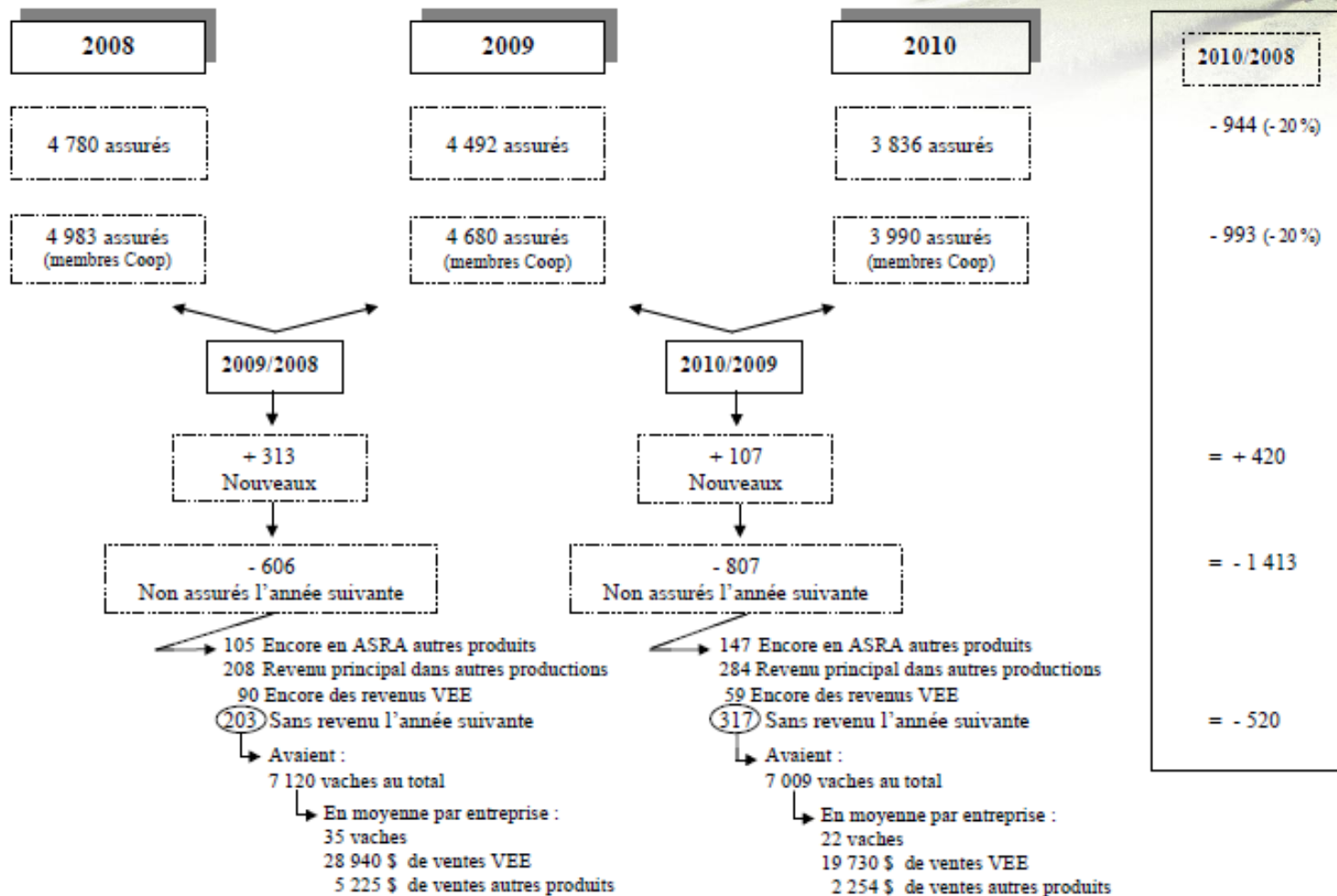


## Veaux d'embouche – Évolution de la clientèle

- Depuis 2008, diminution du volume assuré :
  - ✓ Changement de la méthode d'évaluation du volume assuré;
  - ✓ Majoration du minimum assurable de 10 à 15 vaches.
- Entre 2008 et 2010, baisse de 24 % du nombre d'adhérents pour les entreprises de 50 vaches et moins et de 9 % pour celles de 51 vaches et plus.

# VEAUX D'EMBOUCHE

- Évolution des assurés -





## Pourquoi apporter des changements au programme d'assurance stabilisation dans le secteur Veaux d'embouche?

À la suite de l'évaluation du programme ASRA en 2007, les constats suivants ressortent pour le secteur Veaux d'embouche :

- ✓ La problématique principale : les revenus de vente sont insuffisants.
- ✓ Le poids des veaux vendus ne correspond pas au poids d'entrée recherché par la majorité des parcs d'engraissement.
- ✓ Près de 58 % des revenus du secteur proviennent de l'ASRA, ce qui n'est pas viable pour la survie du programme à long terme.
- ✓ Des discussions avec la fédération ont mené à l'adoption d'un plan d'action pour le réalignement du secteur.



## Objectifs visés par les changements

- ✓ Augmenter les revenus provenant du marché (vendre plus de kilos de veaux).
- ✓ Valoriser les veaux produits au Québec.
- ✓ Axer le programme vers un produit conforme aux besoins du marché (vendre des veaux plus lourds).
- ✓ Permettre une période de transition donnant le temps à la clientèle de s'adapter à une couverture basée éventuellement sur les kg vendus.



# Nouvelle enquête de coûts de production

# Veaux d'embouche



Population totale  
3 789 entreprises

Entreprises qui ne commercialisent pas majoritairement le produit Veaux d'embouche : 55 entreprises retirées

Population de base  
3 734 entreprises

Les strates de taille retenues représentent au moins 50 % du volume de production total : 2 740 entreprises retirées

Population cible  
994 entreprises (100 %)

N'est pas l'activité principale

Population cible visée par le sondage téléphonique  
856 entreprises (86 %)

Critères de sélection : 312 entreprises retirées

Population admissible  
544 entreprises (55 %)

Répartition de la population admissible		
Strate 1 (60 – 95 vaches)	Strate 2 (96 – 150 vaches)	Strate 3 (151 – 350 vaches)
265 entreprises	179 entreprises	100 entreprises

Échantillon enquêté : 70 fermes selon 3 strates et 3 bassins:  
a) régions 01, 02, 09, 10 et 11  
b) régions 03, 04, 05, 12, 14, 16 et 17  
c) Régions 07, 08 et 15

# Veaux d'embouche : critères de sélection

Les critères de sélection sont :

1. L'entreprise a assuré au programme ASRA pour l'année 2010 entre 60 et 350 vaches.
2. Les revenus agricoles bruts de l'entreprise doivent représenter au moins la moitié des revenus bruts totaux de l'entreprise et de ses propriétaires.
3. Au moins 70 % des revenus agricoles de l'entreprise proviennent de la vente des veaux d'embouche nés et élevés sur la ferme. Est considéré comme un veau d'embouche, un veau destiné à l'engraissement vendu vivant à un poids qui se situe entre 300 et 1 100 livres.
4. Le nombre de vaches en inventaire n'a pas subi une augmentation ou une diminution supérieure à 25 % par rapport à l'année précédente.
5. L'entreprise ne doit pas présenter un taux de mortalité des veaux anormalement élevé en 2010. Ainsi, l'entreprise dont le taux de mortalité des veaux est supérieur à 25 % est jugée non admissible.

# Veaux d'embouche : population



**Répartition de la population de base par strate de taille pour l'année 2010 (préliminaire)**

Strate (vaches)	Entreprises		Vaches		Vaches / Entreprises
	Nombre	( % )	Nombre	( % )	
24 et moins	1 054	27,8 %	19 885	9,4 %	19
25 à 59	1 662	43,9 %	63 782	30,2 %	38
60 à 74	283	7,5 %	18 769	8,9 %	66
75 à 99	290	7,7 %	24 718	11,7 %	85
100 à 149	261	6,9 %	31 275	14,8 %	120
150 à 199	84	2,2 %	14 480	6,9 %	172
200 à 299	61	1,6 %	15 102	7,2 %	248
300 à 350	15	0,4 %	4 792	2,3 %	319
351 à 499	17	0,4 %	6 964	3,3 %	410
500 et plus	7	0,2 %	5 784	2,7 %	826
	<b>3 734</b>	<b>100 %</b>	<b>205 551</b>	<b>100 %</b>	<b>55</b>

# Veaux d'embouche : caractéristiques



Comparaison sur la base des fermes types efficaces

	Ferme type 2006 (indexée 2010)	Ferme type 2010
<b>Caractéristiques</b>		
Vaches	130,9	125,0
Veaux vendus par vache	0,81	0,82
Poids de vente des veaux (kg)	303,0 (668 lb)	307,4 (678 lb)
Kilos de veau vendu	32 209	31 447
Kilos vendus par vache	245,4	252,1
Superficies en culture (ha)	136,7	149,7
Nombre d'exploitants-propriétaire	1,049	0,947

# Veaux d'embouche : comparaison des revenus et charges



	Ferme type 2006 (indexée 2010) \$/vache	Ferme type 2010 \$/vache	Écart \$/vache
Vente de veaux d'embouche			
<b>Revenus</b>	<b>608,33</b>	<b>619,46</b>	<b>+ 11,13</b>
Charges variables	816,20	731,26	- 84,94
Charges fixes	161,90	138,80	- 23,10
Total autres revenus	- 229,33	- 226,87	- 2,46
<b>Total des déboursés</b>	<b>748,77</b>	<b>643,19</b>	
Amortissements	150,26	152,80	+ 2,34
Rémunération de l'exploitant	375,63	363,43	- 12,20



## Veaux d'embouche : comparaison des charges variables

	Ferme type 2006 (indexée 2010) \$/vache	Ferme type 2010 \$/vache	Écart \$/vache
<b>Charges variables</b>			
Achats d'animaux	60,15	101,05	+40,90
Intrants pour cultures	125,53	76,70	-48,83
Alimentation achetée	103,25	89,02	-14,23
Carburant + travaux à forfait	92,10	107,65	+15,55
Soins vétérinaires + litière	58,33	35,13	-23,20
Salaire employé et famille	165,25	122,06	-43,19
Autres frais	211,59	199,65	-11,94
<b>Total</b>	<b>816,20</b>	<b>731,26</b>	<b>-84,94</b>



## Veaux d'embouche : comparaison des charges fixes

	Ferme type 2006 (indexée 2010) \$/vache	Ferme type 2010 \$/vache	Écart \$/vache
<b>Charges fixes</b>			
Entretien bâtiments et terre	35,28	30,97	-4,31
Assurances	37,33	26,54	-10,79
Taxes foncières nettes	7,46	7,94	+0,48
Intérêts moyen et long terme	47,57	42,20	-5,37
Autres	34,26	31,15	-3,11
<b>Total</b>	<b>161,90</b>	<b>138,80</b>	<b>-23,10</b>



## Veaux d'embouche : comparaison des autres revenus

	Ferme type 2006 (indexée 2010) \$/vache	Ferme type 2010 \$/vache	Écart \$/vache
<b>Autres revenus</b>			
Vente d'animaux de réforme	57,67	66,66	+8,99
Vente de sujets reproducteurs	23,22	8,50	-14,72
Valeur ajoutée sur veau	-	20,66	+20,66
Ventes de récoltes	106,78	88,68	-18,10
ASRA (brute)	31,87	15,89	-15,98
Autres	9,79	26,48	+16,69
<b>Total</b>	<b>229,33</b>	<b>226,87</b>	<b>-2,46</b>

# Veaux d'embouche : impacts



	<b>Ferme type 2006 (indexée 2010) \$/vache</b>	<b>Ferme type 2010 \$/vache</b>
Revenu stabilisé	1 274,66	1 159,22
Agri-Québec + Investissement	42,52	41,15
<b>Revenu stabilisé ajusté</b>	<b>1 232,14</b>	<b>1 118,07</b>
<b>Revenus du marché</b>	<b>608,33</b>	<b>619,46</b>
<b>Compensation</b>	<b>623,81</b>	<b>498,61</b>
<b>Ratio comp./revenu stabilisé ajusté (%)</b>	<b>51 %</b>	<b>45 %</b>
<b>Différence</b>		<b>(125,20)</b>



# Modifications à compter de l'année d'assurance 2012

**La Financière  
agricole**

Québec 



## Veaux d'embouche : modifications 2012

- Maintien de la compensation basée exclusivement sur les veaux vendus à compter de 2012
  - ✓ Le produit visé est le veau d'embouche.
  - ✓ Le système de traçabilité permet d'avoir des données complètes et validées.
  - ✓ La compensation est répartie à 25 % sur la tête de veau et à 75 % sur les kg de veau.
- Maintien de la transition d'application de la mesure d'efficacité
  - ✓ Réduite de 25 % de sa valeur en 2012.

# Exemple de calcul de la compensation :

50 veaux nés à la ferme :

- 4 veaux morts
- 8 veaux gardés pour remplacement
- **38** veaux vendus (**11 932** kg vendus)

Exemple de taux de compensation : 2,4072 \$ / kg

Compensation par veau : 740 \$

<b>25 % de la couverture</b>	<b>75 % de la couverture</b>
740 \$ X 25 % X <b>38</b> veaux vendus	2,4072 \$/kg X 75 % X <b>11 932</b> kg
= 7 030 \$	= 21 542 \$
Total : 28 572\$	



## Exemple de compensations pour 45 veaux vendus selon différents poids moyens

	Pour les têtes vendues	Pour les livres vendues	Total de la compensation
Au poids moyen de 450 lb (minimum)	8 325 \$	16 576 \$	24 901 \$
Au poids moyen des encans 2011 (671 lb)	8 325 \$	24 717 \$	33 042 \$
Au poids moyen de 750 lb (maximum)	8 325 \$	27 627 \$	35 952 \$



## Veaux d'embouche : modifications 2012

### Modifications au programme ASRA 2012

- Introduction de la nouvelle ferme type selon l'enquête 2010
- Diminution du poids minimum donnant droit à une compensation : passe de 226,8 kg (500 lb) à 204,1 kg (450 lb)
  - ✓ Permet une tolérance pour les veaux dont la perte au transport est élevée (régions éloignées).
  - ✓ Baisse importante des veaux de moins de 500 lb de 24 % en 2008 à 6 % en 2010.
  - ✓ Marché pour les veaux de la strate 450 à 500 lb (semi-finition).
- Prix de vente : déterminé aux encans spécialisés (veaux de 300 à 1 100 livres) :
  - ✓ Ajustement de cohérence à la ferme type (transport, commission et vaccins).

# Veaux d'embouche : modifications 2012



## Modifications au programme ASRA 2012

- Minimum assurable de 2 092 kg de veau vendu base vivante
  - ✓ L'obligation de posséder des vaches pour avoir droit aux kg de veau vendu demeure.
- Augmentation du poids maximum de vente donnant droit à une compensation pour les animaux reproducteurs (adhérents aux produits VEE et BOU)
  - ✓ Femelles → le poids passe de 454 kg (1 000 livres) à 589,7 kg (1 300 livres).
  - ✓ Mâles → le poids passe de 544 kg (1 200 livres) à 680,4 kg (1 500 livres).
- Précision indiquant que le refus d'identifier le cheptel reproducteur ou de transmettre les renseignements permettant le suivi des animaux identifiés sont des motifs d'exclusion



# QUESTIONS?